

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Valéry Pépin

<https://www.cadre21.org/membres/df8fdbed1b0a4da1c3a182e3>

Date d'obtention : 2021-11-23 15:26:55

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Dans un premier temps, rencontrer l'auteur du signalement(témoin, victime)On évalue les faits à l'aide de la grille d'évaluation. Les faits recueillis permettront de voir les détails de la situation, la nature des faits, les intentions derrière le geste ainsi que l'étendue de la situation (personnes impliquées). On saisie les appareils électroniques susceptible de contenir des images de pornographie juvénile afin d'éviter la propagation des image et ainsi protéger la victime. L'ensemble des gens impliqués ou des témoins doivent être rencontrés individuellement afin de valider l'information avec eux. La grille d'évaluation doit également être remplie avec eux. Suite à cela, on évalue s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant. Si impulsif, je dois rencontrer le jeune investigateur, remplir la grille d'évaluation avec lui et saisir son appareil électronique. Une fois l'intervention complétée, j'avise le service de police de la situation, lui remets les grilles complétées ainsi que les enveloppes de confiscation. Si c'est un acte malveillant, je rencontre le jeune pour saisir son appareil si je crois que du contenu à caractère pornographique si trouve. Je réfère automatiquement les services policiers afin de les informer de la situation et de la suspicion d'un acte malveillant.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important de bien prendre le temps de rencontrer les gens impliqués afin d'avoir le plus d'informations possible afin d'orienter les actions. Les grilles d'évaluation permettent de bien cerner la situation et d'évaluer si la situation est un acte impulsif ou malveillant. On doit saisir les appareils rapidement s'ils contiennent du contenu à caractère pornographique.. On ne doit jamais regarder le contenu des appareils, cela est illégal. Si c'est un acte malveillant, nous devons en référer directement aux services policiers afin qu'eux prennent la versions du jeune. En scolaire, nous ne sommes pas des mandataires des services de polices, nous ne devons pas rencontrer d'autres jeunes après que le dossier soit remis au services policiers. Si un parent nous informe d'une situation ou des faits n'ont pas d'impacts sur notre milieu scolaire, nous devons référer les parents directement aux services de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je pense que l'accueil des témoins et de la victime est assez délicat car le ton avec lequel cela sera fait va influencer sur la qualité des informations recueillies.

Important de faire les interventions dans la bienveillance, de faire voir la différence entre une erreur de jugement et la valeur de sa personne. La saisie des appareils électronique pourrait engendrer de grandes émotions ou de la résistance chez les jeunes impliqués. Il sera primordial de bien expliquer les motifs et les intentions derrière la saisie. Il est important de bien évaluer la caractéristique de l'acte soit impulsif ou malveillant. Les actions qui en découlent seront différentes car le jeune ayant des intentions malveillantes doit être rencontré par le service de police pour la grille d'évaluation.